

## **Méthodes innovantes et utilisation de technologies de l'information : défis rencontrés et leçons tirées en Tunisie en matières de la justice.**

Le 30 janvier 2020 ; l'organisation mondiale de la santé a classé le virus covid-19, comme pandémie sanitaire, cette crise a influencé tout le monde sur plusieurs domaines, économique, sociale et surtout judiciaire.

La Tunisie a déclaré son premier cas de covid-19 le 2 mars 2020.

Avant cette crise sanitaire et depuis la révolution en janvier 2011, le système judiciaire tunisien a vécu des tentatives d'application de la technologie moderne et de communication pour d'efficacité de la justice par le biais de l'intervention des bailleurs de fond européens

( CEPEJ, Parj,Ilac, et autres) pour soutenir le ministère de la justice à l'application des moyens innovants en conformité avec les standards européens , mais malheureusement quelques expériences des juridictions pilotes réussies le reste échouées pour manque des moyens techniques , des ressources humaines et encore l'esprit rigide des décideurs judiciaires dans l'applications des technologies de l'information et l'absence des textes législatives qui l'autorisent.

Après la crise covid-9, en vue d'assurer le fonctionnement des tribunaux, une obligation s'est imposée de fournir des efforts pour utiliser au mieux les ressources existantes car la crise ne peut servir à excuser les défaillances au sein des systèmes judiciaires, dans ce contexte, quelques tribunaux tunisiens et le ministère de la justice ont mis l'accent sur l'utilisation des technologies de l'information modernes pour la continuité du travail ,des pistes de solutions en urgence sont prises

On peut citer par exemple l'application d'une plateforme de Visio conférence à réaliser des audiences pénales à distance pour les détenus (tribunaux et prisons). 12 juridictions dans l'attente de la propagation à d'autres, la première expérience a été débutée le 02/5/2020 (prison Mornaguia et TPI Tunis)

- Autres moyens pour l'accès à l'information au TPI, manouba, le juge aiguilleur a créé un e-mail spécifique pour orienter les justiciables pour éviter le contact direct ([tpimanouba@justice.gov.tn](mailto:tpimanouba@justice.gov.tn))
- A TPI Manouba , la chambre civile dispose d'un e-mail destiné au juge rapporteur pour la résolution des affaires ( échange documents entre avocats) et pour les experts ([tpimanouba@justice.gov.tn](mailto:tpimanouba@justice.gov.tn))

- Le ministère de la justice à instauré un site web aux justiciables avocats et tous les intervenants de la justice pour la suivie des affaires dans toutes ses étapes procédurales et jugements définitifs cette méthode de communications en ligne à été propagée dans toutes les juridictions reste la cour de cassation et tribunal immobilier (mail. justice.gov.tn)
- Pour la continuité de la formation destinée aux greffiers pour leurs promotions, des Visios conférences sont mises en exécution entre l'école supérieure de la magistrature et les greffiers
- Au tribunal cantonal de Tunis un système de saisie des procès verbaux en audience directement sur un ordinateur pour éviter le contact avec les papiers et les registres d'audiences.
- Installation une plateforme électronique pour la gestion de l'archive ( 12 tribunaux) bénéficiaires dans l'attente de la propagation à d'autres.
- Un site web à la cour de cassation installé pour consulter les arrêts et jurisprudence de la cour.

Cette crise sanitaire pourrait se reproduire , pour cela les décideurs et les juridictions doivent d'adapter à l'application de ces méthodes technologiques innovantes et tirer les leçons de l'importance de ces moyens et méthodes pour le développement de système judiciaire tunisien, dans ce cadre le ministère de la justice et le ministère de technologie de l'information et de la communication ont conclus des conventions bilatérales en mois de mars 2021 pour renforcer la numérisation de la justice tunisienne ( empreinte digital, télé travail et d'autres méthodes innovantes).

Les décideurs judiciaires doivent agir pour que les textes législatives (code de procédures civiles et commerciales et code de procédures pénales) rectifiées soient approuvées par le parlement pour trouver le base juridique d'application des méthodes technologiques et informatiques, l'impact de covid-19 a encouragé l'administration tunisienne et surtout le système judiciaire dans la voie de la numérisation pour l'avenir.